

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2015

Etaient présents : Mrs et Mmes DURAND – FORIN – VINCENT – LAMORLETTTE – BECEL – MENARD – GENAIN – DREGE – De ROUVRAY – MAHEUT – GINESTET – LECHAU – GUERIN – LAVERGNE - MOULIN

Pouvoir : Mr AUBIN pouvoir à Mr DURAND
Mr DUVAL pouvoir à Mr MENARD
Mme CONSTENSOUX pouvoir à Mme FORIN
Mr SAUTELET pouvoir à Mr De ROUVRAY
Mme LENGART pouvoir à Mme VINCENT

Absents : Mr FROT - Mme HODIESNE – Melle LUCEL

N° 2179 :ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr DURAND

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame Nathalie MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 15 et 5 pouvoirs

Bulletins nuls et blancs : /

Exprimés : unanimité

Madame MAHEUT Nathalie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°2180 : TARIFS MUNICIPAUX : Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre de l'actualisation des tarifs municipaux, il convient d'amener des précisions.

1) Tarifs centre aéré :

| | <u>Enfants Villers</u> | | <u>Enfants Hors Villers</u> | |
|-----------|------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| | <u>Avec CAF</u> | <u>Sans CAF</u> | <u>Avec CAF</u> | <u>Sans CAF</u> |
| 1 enfant | 50 € | 73 € | 60 € | 83 € |
| 2 enfants | 45 € | 66 € | 55 € | 76 € |
| 3 enfants | 40 € | 60 € | 48 € | 70 € |
| 4 enfants | 32 € | 56 € | 40 € | 66 € |

A noter que l'existence de rompu est supprimé. De plus le tarif- enfants villers- sera appliqué aux parents dont un des deux travaille à Villers .

2) Tarifs Chenil :

Dans le cadre de la gestion des animaux mis en pension provisoire au chenil, il convient de fixer un tarif pour éviter certains abus.

Il est rappelé que les animaux capturés sont ensuite transférés au chenil intercommunal.

| | |
|---|------|
| Prise en charge sur Villers par jour | 30 € |
| Prise en charge hors Villers (sur demande de la gendarmerie) par jour | 40 € |

3) Stationnement payant :

La zone de stationnement payant, durant la saison estivale d'été, est étendue aux périmètres suivants :

- Rue de Strasbourg – partie basse : du Rond Point Louis Armand à l'Avenue de la République, côté gauche ; tarif plage 1€/ heure; nombre de places concernées : 8
- Avenue de la République – ancienne station ; tarif plage 1€/heure; nombre de places concernées : 12
- Rue Michel d'Ornano – de la rue du Mal Foch à la rue Feine des deux côtés ; tarif : tarif plage 1€/heure ; nombre de places concernées : 18

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte les tarifs comme sus-indiqués,
- maintient le principe du stationnement payant,
- autorise l'extension du stationnement payant sur les zones sus-indiquées : Rue de Strasbourg, Avenue de la République et Rue Michel d'Ornano aux conditions tarifaires sus-indiquées, sur la période estivale,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2181 : TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme FORIN

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité adopte le tableau des emplois et ce, en fonction des avancements de grade ou de nomination.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 01.09.2015

| GRADES | POSTES POURVUS |
|--|-----------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | 11 |
| Directeur général des services 20/40 | 1 |
| Attaché | 1 |
| Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 1 |
| Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | 1 |
| Rédacteur territorial | 2 |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 2 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | 3 |
| FILIERE TECHNIQUE | 53 |
| Ingénieur principal | 1 |

| | |
|--|-----------|
| Agent de maîtrise principal | 1 |
| Agent de maîtrise | 4 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 2 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 7 |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | 4 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 33 |
| Webmaster | 1 |
| FILIERE SPORTIVE | 1 |
| Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe | 1 |
| FILIERE POLICE | 2 |
| Brigadier -chef principal de police municipale | 1 |
| Brigadier | 1 |
| FILIERE MEDICO & SOCIALE | 2 |
| ATSEM 1 ^{ère} classe | 1 |
| Moniteur – éducateur (27 h/semaine) | 1 |
| FILIERE ANIMATION | 1 |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe | 1 |
| CONTRACTUELS | 13 |
| Chargé de mission | 2 |
| Enseignant d'anglais | 1 |
| Web-master (17.5 heure/semaine) | 1 |
| Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe (dont 6 contrats aidés) | 9 |
| TOTAL | 83 |

Le poste de Florence SALZET est porté à 35 H

Enfin, comme chaque année, un saisonnier aux espaces verts a été intégré ainsi qu'un saisonnier au stationnement payant ; et comme de coutume, des dames toilettes et des sauveteurs pour la plage compléteront l'effectif.

N°2182 : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES (Mutualisation) : Rapporteur Mr DURAND

La mutualisation de service, dans le cadre des rapprochements des Communes et de leurs activités, nous conduisent, en collaboration, avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, à mettre en place une commission d'évaluation des charges.

Cette commission comprendra à la fois des élus et des techniciens de toutes les collectivités concernées et permettra les arbitrages nécessaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- retient les candidatures de Mme VINCENT (titulaire) et Mr AUBIN (suppléant) représentants des élus ; Mr TAJAN (titulaire) et Mr HAMELIN (suppléant) représentants les techniques.
- et d'autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2183 : CONVENTION ANTENNES BOUYGUES TELECOM : Rapporteur Mme BECEL

Dans le cadre de la réforme de la société SRF, cette dernière a mutualisé avec la société BOUYGUES TELECOM, son réseau de téléphonie mobile.

De cette union, une nouvelle société INFRACOS est née et devient détentrice des droits. Il convient donc de réactualiser les baux rédigés auprès des deux précédentes sociétés pour les réaffecter à INFRACOS.

Sont notamment concernées, les antennes de téléphonie mobile de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, avenants et contrats avec la société INFRACOS,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2184 : VIREMENTS DE CREDITS : Rapporteur Mme BECEL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité ajuste les écritures budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement : Recettes

| | |
|--------------------------------|----------|
| Cpte 775 – produits de cession | - 1000 € |
| Cpte 7788 – produits divers | + 1000 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|------------|
| Recettes : Cpte 10222 - FCTVA | + 30 000 € |
| Dépenses : Op 415 – Acquisitions de matériel- Cpte 2188 - divers | + 15 000 € |
| Op 215 – Voiries/Réseaux – Cpte 2152 – Voirie | + 15 000 € |

N°2185 : CONVENTION DE PASSAGE EDF : Rapporteur Mme VINCENT

ERDF doit procéder au renouvellement des réseaux haute et basse tension avenue de la Brigade Piron. Deux renouvellements sont concernés :

- 1) Renouvellement de câblage à partir de l'angle du Jardin Public, côté avenue de la Brigade Piron pour aller à l'angle de la rue Hubert de Carpentier où le câblage retrouve une jonction avec des câbles plus récents.
- 2) Renouvellement du câblage entre le poste Annabel et le poste Rue Sicard, un peu plus bas que la Vé Maine

Les parcelles concernées sont cadastrées AC 405 et 479 du domaine public et comprennent une servitude sur la zone de câblage au profit d'ERDF.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de passage à intervenir avec ERDF et/ou son exécutant de travaux,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2186 : CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES – MUTUALISATION DU LOGICIEL URBANISME - INFORMATIQUE : Rapporteur Mr LAMORLETTE

La Communauté de Communes souhaite améliorer le process d'instruction des autorisations du droit des sols et des DIA afin d'optimiser les tâches de chacun et éviter des doublons. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'améliorer les performances du logiciel d'instruction afin de permettre la saisie directe des dossiers par les communes.

Cette mutualisation de moyen avec la Communauté de Communes, la Ville de Villers sur Mer et la Ville de Deauville va nous permettre d'obtenir une meilleure efficience.

De plus, une mutualisation du domaine et des logiciels « informatique » est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation du logiciel « Urbanisme », à intervenir avec la Communauté de Communes et la Ville de Deauville,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation « informatique » à intervenir avec la Communauté de Communes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2187 : PLAN COMMUNAL « AVENIR DE LA MOBILITE » : Rapporteur Mr LAMORLETTE

La modification du PLUi est réalisée sous l'autorité de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Dans ce cadre, chaque commune propose des ajustements et des modifications et pour la Commune de Villers sur Mer, il convient d'actualiser certaines réserves publiques.

Afin de renforcer la sécurité juridique sur les modifications de réserves publiques, la commune se doit de présenter un document de synthèse qui décline les grandes orientations pour l'avenir en termes de mobilité et de la qualité de vie.

Bien entendu, ces orientations devront s'adapter aux circonstances économiques, sociologiques ou locales.

Ce projet de plan municipal sur l'avenir de la mobilité et de la qualité de vie à Villers sur Mer est bien entendu amendable et pourra être enrichi et/ou modifié.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

- adopte ce plan sur l'avenir de la mobilité et de la qualité de vie à Villers sur Mer,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2188 : INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL : Rapporteur Mr DURAND

En vertu des délibérations du 28 Mars 2014, déléguant à Monsieur DURAND les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations et documents suivants :

- Rapport d'exploitation du Casino ;
- Rapport transmis par la Communauté de Communes : eau, assainissement, fourrière automobile, observatoire de l'habitat, rapport d'activités fibre optique, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale.
- Souscription de l'emprunt de 736.000 € auprès de la Banque Postale : 1,48% Trimestriel sur 10 ans.

N°2189 : CODAGE INFORMATIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION : Rapporteur Mme FORIN

Les Communes de Dozulé, Blonville sur Mer et Villers sur Mer réalisent avec l'appui de Madame la Député Nicole AMELINE, un projet scolaire d'aide au codage informatique.

Ce projet tripartites permettra un apprentissage des plus jeunes des principes de codage informatique.

Madame la Députée va nous soutenir financièrement dans cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Autorise la signature de la convention tripartite,
- Adopte le plan de codage informatique et son financement, et la demande de subvention auprès des institutions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 21 H 30